



DEPARTEMENT DU RHONE

Mairie de Saint Just d'Avray



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 20 mai 2026

Présents : GALILEI Christine, CORGIER Stéphane, VIGNON Sylvie, LACROIX Jean-François, MAGALHAES PEREIRA Ségolène, SAVANT-ROS Frédéric, CORGIER Nicolas, RONZON Laëtitia.

Absents : LOMBARDI Marc (pouvoir à Christine GALILEI), MOUCAUD Catherine (pouvoir à Jean-François LACROIX), TICHIT WUCHER Isabelle (pouvoir à VIGNON Sylvie), MERVILLE Amandine (pouvoir à MAGALHAES PEREIRA Ségolène), CORGIER Romain (pouvoir à CORGIER Stéphane), GEROGEL Sylvain (pouvoir à CORGIER Nicolas), GARNIER Jean-Michel (pouvoir à SAVANT-ROS Frédéric).

Secrétaire de séance : Frédéric SAVANT-ROS

Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 15 Présents : 8 Votants : 15

Rappel ordre du jour :

- 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 28.04.2026
- 2/ Proposition d'une liste de contribuables pour le renouvellement de la CCID
- 3/ Demande de subvention dans le cadre des appels à projets du département pour la réfection des allées du cimetière
- 4/ Demande de subvention dans le cadre des appels à projets du département pour l'amélioration du « chemin du la Goutte »
- 5/ Demande de subvention au titre des amendes de police pour la sécurisation du pont « impasse de la Rivière »
- 6/ Demande de subvention au titre des amendes de police pour la sécurisation du carrefour du « chemin de Charmacot » et le « chemin du Chaleux ».
- 7/ Compte-rendu de l'AG de l'association AERES
- 8/ Questions et informations diverses

En début de séance, Madame le maire propose le vote des délibérations à mains levées sauf si un conseiller s'y oppose. Tout le monde approuve la proposition.

1/ Approbation du procès-verbal des séances du 28.04.2026

Votants :	15	Pour :	15	Contre :	0	Abstention :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

2/ Proposition d'une liste de contribuables pour le renouvellement de la commission communale des impôts directs

Délibération 2026-26

Madame le Maire indique au conseil municipal que consécutivement à l'élection du maire et des adjoints qui a eu lieu en date du 21 mars 2026, il convient de procéder au renouvellement de la commission communale des impôts directs. Mme le Maire doit faire une proposition au centre des impôts d'une liste comportant 24 noms, soit 12 titulaires et 12 suppléants (liste jointe). Elle précise que la commune doit fournir cette liste dans les 2 mois suivant la mise en place du conseil municipal, soit avant le 21/05. L'ordre des noms n'a pas d'importance.

MARC LOMBARDI	EMMANUEL RONZON
SYLVAIN GEORGEL	RENE SALEMBIER
ISABELLE TICHIT-WUCHER	RODOLPHE LERISSEL
CATHERINE MOUCAUD	YVES GUILLET LOMA
FRANCOIS GATHIER	ROMAIN MAYNARD
JOCELYNE GRENIER	SYLVIE VIGNON
STEPHANE CORGIER	JEAN-FRANCOIS LACROIX
SEGOLENE MAGALHAES PEREIRA	BERNARD GARNIER
ROMAIN CORGIER	ALAIN SAPALY
LEON LACROIX	FABRICE MORETTI
THIERRY LAPIPE	ALAIN GUILLET LOMA
PIERRE CORGIER	ANDRE CORGIER

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- ❖ APPROUVE la liste proposée par Mme le maire

Votants :	15	Pour :	15	Contre :	0	Abstention :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

3/ Demande de subvention dans le cadre des appels à projets du département pour la réfection des allées du cimetière

Délibération 2026-27

Madame le Maire explique au conseil municipal que le département du Rhône a voté le 1^{er} avril 2026 une enveloppe de 5 millions d'euros pour soutenir les projets des communes sur 2026 relatifs à différents domaines (accessibilité, aménagement des centres-bourgs, cadre de vie et environnement, développement local, équipements sportifs et culturels, sécurité et transformation énergétique). Elle précise que ce n'est pas une obligation réglementaire.

L'appel à projet est ouvert du 20 avril au 1^{er} juillet 2026.

Elle explique qu'il est nécessaire de procéder à la régénération des allées du cimetière.

Monsieur Stéphane CORGIER présente les travaux concernant la réfection des enrobés des allées du cimetière. Certaines allées existantes en enrobés sont fortement dégradées, laissant apparaître par endroit des cailloux. La commission voirie réunie sur place le 16/05 a permis d'identifier les zones nécessitant une reprise et des réparations de petite maçonnerie. Le devis présenté en séance a été mis à jour en début de semaine (montant HT). Ces travaux ne sont pour le moment pas budgétisés sur 2026 mais pourrait l'être sur 2027 en fonction du retour de la demande de subvention.

Le projet prévoit une dépense prévisionnelle de 32 829.10 euros. Le montant sollicité par la commune auprès du Département est de 50% soit 16 414.00 euros.

La dépense sera imputée en section d'investissement.

Madame Le Maire demande au conseil de l'autorisation de déposer une demande d'une subvention dans le cadre de l'appel à projets avec le département pour la réfection des allées du cimetière. Elle demande au conseil municipal de l'autoriser à signer tous documents afférents.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- ❖ AUTORISE Mme le maire à déposer la demande de subvention comme indiquée ci-dessus et à signer tous les documents afférents.

Votants :	15	Pour :	15	Contre :	0	Abstention :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

4/ Demande de subvention dans le cadre des appels à projets du département pour l'amélioration du « chemin de la Goutte »

Délibération 2026-28

L'appel à projet est ouvert du 20 avril au 1^{er} juillet 2026.

Monsieur Stéphane CORGIER présente la situation du chemin de la Goutte. Ce chemin de 1500 mètres linéaires est partiellement recouvert d'enduit, le reste étant en gravier. Une zone relativement plate actuellement en gravier est régulièrement dégradée du fait des intempéries. Les agents techniques se rendent donc souvent sur place afin de combler les nids de poule. Suite à la commission voirie du 16/05, il est envisagé la réalisation d'un enduit sur cette zone uniquement. Le devis présenté en séance a été mis à jour en début de semaine (montant HT). Un budget a été alloué en 2026 pour ces travaux et devra être confirmé en commission finances suite à la mise à jour des devis.

Le projet prévoit une dépense prévisionnelle de 16 166.25 euros. Le montant sollicité par la commune auprès du Département est de 50% soit 8 083.00 euros.

La dépense sera imputée en section d'investissement.

Madame Le Maire demande au conseil de l'autorisation de déposer une demande d'une subvention dans le cadre de l'appel à projets avec le département pour l'amélioration du « chemin de la Goutte ». Elle demande au conseil municipal de l'autoriser à signer tous documents afférents.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- ❖ AUTORISE Mme le maire à déposer la demande de subvention comme indiquée ci-dessus et à signer tous les documents afférents

Votants :	15	Pour :	15	Contre :	0	Abstention :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

5/ Demande de subvention au titre des amendes de police pour la sécurisation du pont « impasse de la Rivière »

Délibération 2026-29

Madame le Maire explique au conseil que, chaque année, dans le cadre de la répartition des produits des amendes de police entre les communes de moins de 1 000 habitants, la commune peut bénéficier d'une subvention pour les travaux relatifs à la sécurité routière.

Madame le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention pour la sécurisation du pont de la rivière, il s'agit de la reprise de fondations en sous œuvre ; l'appui du syndicat de rivière sera nécessaire pour l'autorisation auprès de l'agence de l'eau.

Monsieur Stéphane CORGIER présente les travaux envisagés sur le pont de l'impasse de la rivière. La commission voirie du 16/05 a identifié sur place un fort déchaussement des pierres au niveau des fondations dans le lit du ruisseau. Des travaux de reprise de maçonnerie sont indispensables avant que le pont ne se dégrade davantage. Le devis présenté en séance (montant HT) a été établi en début d'année 2026.

Madame le maire précise que ce pont est interdit d'accès depuis de longs mois. Il dessert des parcelles agricoles qui ne disposent d'aucun autre accès. Nous avons l'obligation réglementaire de maintenir un accès, d'où l'obligation de réaliser ces travaux. Il sera également nécessaire de se rapprocher des services de l'eau afin de prévoir l'intervention sur le lit du ruisseau.

Le projet prévoit une dépense prévisionnelle de 6 148.00 euros. Le montant sollicité par la commune auprès du Département est de 50% soit 3 074.00 euros.

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer la demande de subvention et à signer tous documents s'y référants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- ❖ AUTORISE Mme le maire à déposer la demande de subvention comme indiquée ci-dessus et à signer tous les documents afférents.

Votants :	15	Pour :	15	Contre :	0	Abstention :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

6/ Demande de subvention au titre des amendes de police pour la sécurisation du carrefour du « chemin de Charmacot » et le « chemin du Chaleux ».

Délibération 2026-30

Madame le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention pour la sécurisation du carrefour du « chemin de Charmacot » et du « chemin du Chaleux ». Les engins agricoles et les camions de livraison provoquent des incidents sur les maisons et installations en bord de route depuis plusieurs années. Il convient de trouver un nouveau chemin pour les engins agricoles. Une possibilité serait d'aménager le chemin en terre entre le chemin du Chaleux et Neiry en concertation avec les agriculteurs. Pour les camions de livraison, il s'agit d'interdire leur circulation par Charmacot et de passer par le chemin de voie drue récemment refait par la COR.

Monsieur Stéphane CORGIER présente les travaux envisagés pour sécuriser ce carrefour. Ces travaux sont issus d'une réflexion du précédent mandat et ont été discutés avec les agriculteurs concernés qui ont approuvé la solution envisagée. Les travaux pourraient être envisagés en 2027 voire 2028 en fonction des retours des différentes subventions que nous pourrions obtenir.

Le projet prévoit une dépense prévisionnelle de 19 535.00 euros. Le montant sollicité par la commune auprès du Département est de 50% soit 9 767.00 euros.

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer la demande de subvention et à signer tous documents s'y référants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- ❖ AUTORISE Mme le maire à déposer la demande de subvention comme indiquée ci-dessus et à signer tous les documents afférents.

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

7/ Compte-rendu de l'AG de l'association AERES

Madame Sylvie VIGNON et Madame Ségolène MAGALHAES PEREIRA présentent le compte rendu de l'association subventionnée par la commune.

Représentation de la commune parmi les membres

Période	Nombre de familles de la commune	Nombre de familles total	Nombre d'enfant de la commune	Nombre d'enfants total
Vacances d'hiver 2025 (24.02 au 07.03)	6	53	13	96
Vacances de printemps 2025 (22.04 au 29.04)	8	67	8	97
Vacances d'été 2025 (07.07 au 01.08)	8	96	11	145
Vacances d'été 2025 (04 et 05.08 puis 28 et 29.08)	3	38	4	60
Vacances d'automne 2025 (20.10 au 31.10)	8	67	10	97
Vacances de Noël 2025 (22.12 au 24.12)	6	25	10	36
Mercredis périscolaire année 2025	15	93	20	136

8/ Questions et informations diverses

~ Recrutement secrétaire

Madame le maire précise qu'une promesse d'embauche a été faite à un candidat sur le poste de secrétaire de mairie, sur des bases similaires au poste précédent. Une prise de poste pourrait être envisagée vers fin juillet, au plus tôt.

~ Rendez-vous boulangerie et retrait des investisseurs

Madame le maire indique que les investisseurs intéressés par le projet de reprise de la boulangerie en vue de créer des logements se sont finalement retirés sans faire d'offre. Nous poursuivons donc les démarches d'étude permettant de réaliser le découpage en lot à la charge de la commune.

~ Elections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2026

Un conseil municipal est prévu le vendredi 5 juin 2026 pour élire 3 délégués et 3 suppléants parmi les conseillers municipaux.

~ Tirage au sort des jurés d'assise

Le tirage a eu lieu le 19 mai à la mairie de Tarare. Notre commune n'a pas été tirée au sort cette année.

L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée à 22 heures 10.

Le secrétaire de séance
Frédéric SAVANT-ROS



Le Maire,
Christine GALILEI

